



Michel GILLES
Conseiller Municipal « Nogent Démocratie »
13 rue général Chanzy
94130 Nogent sur Marne

à

Monsieur Jacques MARTIN
Maire de Nogent sur Marne

Copies :

M Thierry LELEU Préfet du Val de Marne
M Le Président de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France

Objet : Sincérité du budget primitif 2013 – Demande de justificatifs quant aux recettes d'investissement

Nogent, le 27 mars 2013

Monsieur le Maire

J'ai bien reçu votre lettre du 26 mars 2013 ci-jointe et je devine au ton agressif de ce courrier que vous ragez d'être pris en défaut.

Contrairement à vos affirmations, je n'ai jamais mis en doute l'honnêteté des fonctionnaires et je suis bien placé pour savoir que les fonctionnaires exécutent les ordres des élus.

Vous nous faites parvenir pour justifier votre inscription budgétaire des avis d'imposition, portant sur les permis PC 094 052 10 N0065 à N0068, dont la date de liquidation est le 3 avril 2012.

Pourtant je vous rappelle que :

1. Vous avez fait voter en juillet 2012 par le conseil municipal un mémorandum qui modifie les caractéristiques du projet et rend caduques les permis de construire ci-dessus
2. Suite à ce recadrage du projet, la société Eiffage a déposé de nouveaux permis de construire en octobre 2012 qui modifient l'assiette fiscale pour le calcul du PLD en réduisant le projet de 829 m2 de SHON. Les avis d'imposition d'avril 2012 ne correspondent pas à la réalité du projet actuel.
3. Ces nouveaux permis ne sont toujours pas rendus publics et vous retardez le début des travaux afin de ne pas perturber votre campagne électorale des municipales de 2014. En conséquence, les versements correspondant aux nouveaux permis de construire n'interviendront au mieux que mi 2014 et mi 2015.

A qui voulez-vous faire croire que la société Eiffage accepte d'en faire l'avance dès maintenant à la ville et assure un portage financier de 5,6millions d'euros sur deux ans ? Prenez-vous les élus du conseil municipal pour des godillots ?

Je vous renouvelle donc ma demande d'une attestation, datée de mars 2013, du comptable public qui certifie que ces inscriptions budgétaires sont sincères et qu'il sera en mesure de percevoir ces 5,6 millions d'euros au cours de l'exercice budgétaire 2013. Une telle attestation transférerait la responsabilité sur le comptable qui aura à en rendre compte le moment venu auprès de la CRC.

A défaut de production de cette attestation, je prendrai acte de l'absence de justification des recettes inscrites au budget primitif 2013 de la ville de Nogent et engagerai les procédures juridiques qui s'imposeront.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves downwards on the left side, and a vertical stroke that intersects it near the center. There are some smaller, less distinct marks below the main signature.

Michel GILLES